

2021

COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE

PÊCHE

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| Présentation générale..... | 1 |
| 1. Rôle..... | 2 |
| 2. Moyens humains..... | 3 |
| 3. Moyens financiers..... | 5 |
| 4. Adhérents..... | 7 |
| 5. Effectifs..... | 10 |
| 6. Activités statutaires et bénévolat..... | 11 |
| 7. Documents cadre..... | 12 |
| 1. PDPG..... | 12 |
| 2. SDDL..... | 12 |
| 3. Projets associatifs..... | 13 |
| 8. Crises sanitaires..... | 14 |
| | |
| Pôle Milieux..... | 15 |
| 1. Environnement..... | 16 |
| 1. Études..... | 16 |
| 2. Travaux..... | 22 |
| 3. Surveillance des milieux..... | 24 |
| 2. Contentieux..... | 26 |
| 3. Régulation du Grand cormoran..... | 28 |
| | |
| Pôle Développement..... | 28 |
| 1. Communication..... | 29 |
| 2. Halieutisme..... | 33 |
| 3. Animations..... | 36 |

Liste des figures

| | |
|--|-----------|
| <i>Figure 1 : répartition des différentes cotisations pour une carte « personne majeure ».....</i> | <i>5</i> |
| <i>Figure 2 : répartition des charges 2021.....</i> | <i>6</i> |
| <i>Figure 3 : répartition des produits 2021.....</i> | <i>6</i> |
| <i>Figure 4 : évolution des effectifs de pêcheurs 2020-2021.....</i> | <i>10</i> |
| <i>Figure 5 : répartition du temps de bénévolat par pôle.....</i> | <i>11</i> |
| <i>Figure 6 : bilan des procédures réalisées en 2021.....</i> | <i>26</i> |
| <i>Figure 7 : nombre de Grands cormorans comptabilisé sur les dortoirs connus en Meurthe-et-Moselle.....</i> | <i>27</i> |



PRÉSENTATION GÉNÉRALE



La Fédération de Meurthe-et-Moselle pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA 54) est une association de type loi 1901. Reconnue d'utilité publique (article L434-4 du Code de l'Environnement) et agréée au titre de la protection de la nature (article L141-1 du Code de l'Environnement), elle est chargée de mettre en œuvre, sous la tutelle du Préfet, une politique de gestion et de protection des milieux aquatiques. Son cadre d'action est départemental.

La FDAAPPMA 54 regroupe vingt-cinq Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA), ce qui représente environ 20 000 adhérents.

1. Rôle

La Fédération définit, coordonne et contrôle les actions des associations adhérentes. Les activités de la FDAAPPMA 54, à travers son soutien aux AAPPMA, se développent autour de deux axes principaux :

• Protection des milieux aquatiques

- sensibiliser à la protection des milieux aquatiques,
- représenter l'intérêt général en matière de protection de l'environnement auprès de divers organismes départementaux, régionaux et nationaux,
- participer à la surveillance du domaine piscicole.

• Loisir pêche

- mettre en valeur les parcours de pêche,
- développer la pêche amateur,
- mettre en œuvre des actions de promotion du loisir pêche par toutes les mesures adaptées,
- collecter des cotisations pour la pêche et la protection des milieux aquatiques (CPMA).

2. Moyens humains

• Les élus du conseil d'administration

Président : Michel ROY

Trésorier : Didier GAILLARD

1^{er} vice-Président : Jean-Louis GILLET

2^e vice-Président : Gérard SCHNEBELEN

3^e vice-Président : Bernard KIRCH

Secrétaire : Philippe WEINLAND

Administrateurs : Bernard DIGNIEL, Antoine NAGIEL, Jean-Luc PIERREL, Daniel SINOT, Franck RENARD, Daniel CORCERON, Régis CANEL et Philippe VERDENAL.

Le Conseil d'Administration de la Fédération est organisé autour de quatre pôles, gérés par un vice-Président ou le Trésorier et prenant en charge les principales missions fédérales :



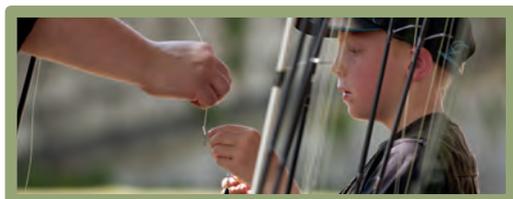
Milieu

Environnement
Pêches électriques
Contentieux
Garderie



Finances

Budget
Subventions fédérales



Développement

Communication
Animations
Halieutisme

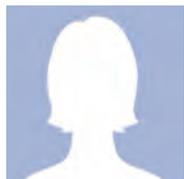


Logistique

Étang de production
Étangs de pêche
Matériel

• Les salariés

La Fédération compte sept salariés permanents.



Tania KLEIN

Directrice

03 83 56 94 62 - 07 82 78 34 25
direction@peche-54.fr

Gestion des salariés

Mise en œuvre de la politique définie
par le Conseil d'Administration

Subventions auprès des partenaires



Valérie MARQUIGNY

Assistante administratif et comptable

03 83 56 91 87 - 07 49 91 73 95
v.marquigny@peche-54.fr

Comptabilité

Subventions fédérales



Amélie HUMBERT

Chargée de missions

03 83 56 95 - 07 83 78 52 51
a.humbert@peche-54.fr

Études et travaux environnementaux

Pêches électriques



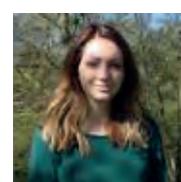
Morgan FOLMER

Agent de développement

03 83 56 91 88 - 06 71 22 54 19
m.folmer@peche-54.fr

Gargerie

Gestion du matériel



Elsa HOKONIQUE

Chargée de missions

03 83 56 94 64 - 06 84 87 59 14
e.hokonique@peche-54.fr

PDPG - Projets associatifs

Études et travaux environnementaux



Nicolas MEYNARD

Responsable développement

03 83 56 91 89 - 06 84 93 12 80
n.meynard@peche-54.fr

Communication

Animations

Halieutisme



François ROUILLON

Chargé de développement

03 83 56 94 63

f.rouillon@peche-54.fr

SDDL - Projets associatifs

Site Internet - Newsletter

Suite au départ d'Éric TAVOSO en avril 2021, le poste de direction a été confié à Tania KLEIN à partir du mois de mai.

Gwenaëlle NINOT et Joffrey ROCHE ont participé, dans le cadre de leur stage universitaire de six mois, aux études avant travaux pour la réhabilitation de frayères sur les rivières du Madon et de la Vezouze.

Quentin MERTZ a effectué un stage d'observation et de découverte de deux semaines.

3. Moyens financiers

Les ressources financières de la Fédération proviennent essentiellement des cotisations et des subventions perçues.

Les cotisations sont directement proportionnelles aux cartes de pêche vendues, tandis que les subventions proviennent à la fois de partenaires publics et privés, portant tant sur le fonctionnement global, que sur des projets spécifiques développés au cours de l'année.

En 2021, les cotisations et leur répartition sont restées inchangées par rapport à 2020.

Ainsi, pour une carte de pêche « personne majeure » à 77 euros :

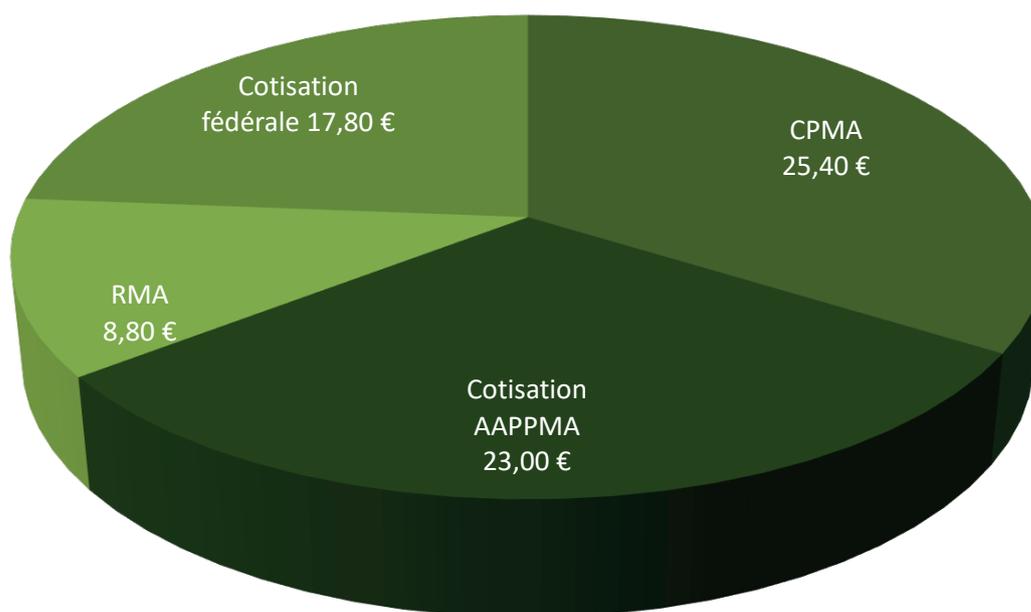


Figure 1 : répartition des différentes cotisations pour une carte « personne majeure » à 77 €

La Cotisation Pêche Milieux Aquatiques (CPMA) est reversée à la Fédération Nationale pour la Pêche en France (FNPF).

La Redevance protection des Milieux Aquatiques (RMA) est destinée aux Agences de l'Eau.

En 2021, les différents types de carte de pêche et leurs tarifs préconisés par la Fédération sont les suivants :

| Type de carte | Tarif 2021 |
|----------------------------|------------|
| Personne majeure | 77 € |
| Interfédérale | 100 € |
| Découverte femme | 35 € |
| Personne mineure (-18 ans) | 20,50 € |
| Journalière | 16 € |
| Hebdomadaire | 33 € |
| Découverte (-12 ans) | 6 € |

• Charges et produits 2021

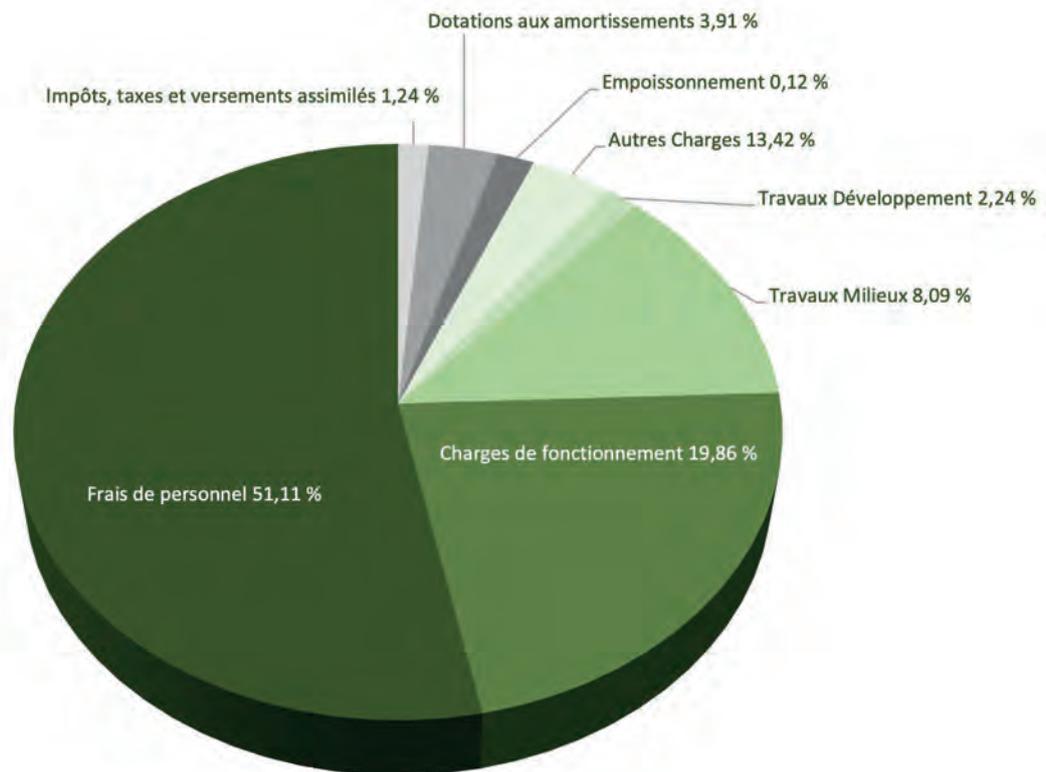


Figure 2 : répartition des charges 2021

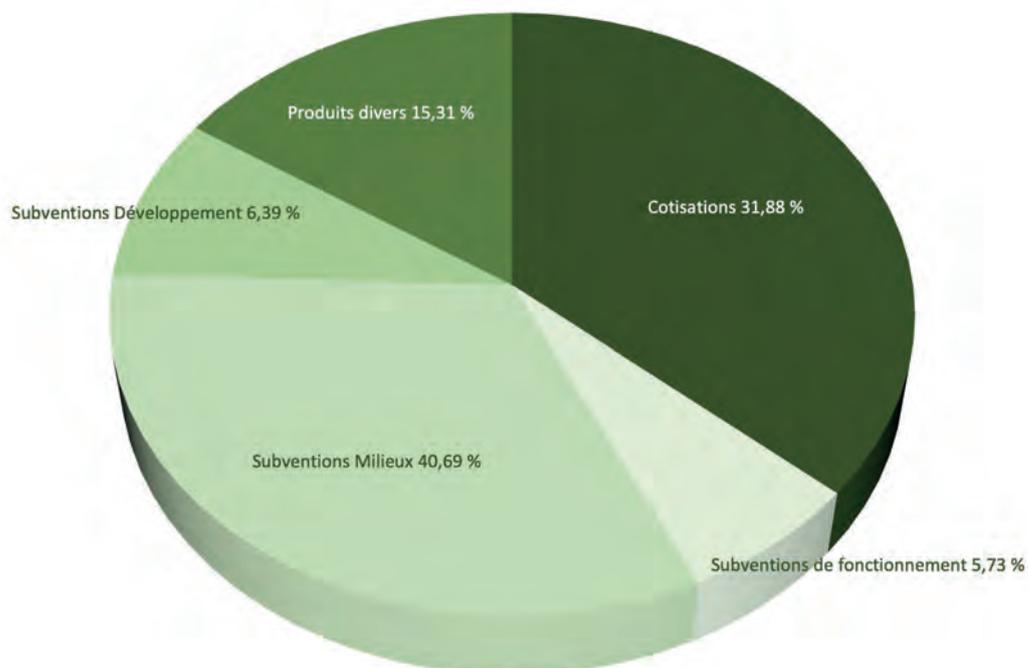


Figure 3 : répartition des produits 2021

4. Adhérents

La Fédération de Meurthe-et-Moselle pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique regroupe 25 Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA) dans le département.



Entre le 1^{er} octobre 2021 et le 31 décembre 2021 a eu lieu l'élection des membres du Conseil d'Administration de chaque AAPPMA en Assemblée Générale. À cette occasion sont également désignés les délégués supplémentaires votant en Assemblée Générale fédérale, en plus du Président, en fonction du nombre de membres actifs de l'AAPPMA le jour de l'élection, ainsi que la validation des candidats au Conseil d'Administration de la Fédération, élus en Assemblée Générale dédiée sous couvert du Préfet en 2022.

La Fédération a épaulé les AAPPMA qui le souhaitent tant dans la partie organisation statutaire que dans le remplissage ou la centralisation des documents à envoyer aux administrations (DDT, greffe des associations).

Les coordonnées des AAPPMA mises à jour figurent dans le guide de pêche 2022.

LE BARBEAU DE BACCARAT

Président : Hervé MARTIN
34 rue Saint Pierre
541 20 BADMENIL
03 83 75 18 49 (dom.)

LES FINS PÊCHEURS

Président : Julien GENNESON
10 Grand Rue
54 180 GRISCOURT
06 71 64 76 60
julien.genneson@sfr.fr

LA FARIO DU DORLON/CHIERS

Président : Daniel POIRET
9 rue de Beauséjour
54 260 LONGUYON

LA GAULE DOMBASLOISE

Président : Roger HAAS
Siège social : Maison de la Pêche
et des Milieux Aquatiques
1 rue de la Chapelle
54 110 DOMBASLE
06 70 62 95 79
gauledombasloise@sfr.fr

LA GAULE GERBÉVILLOISE

Président : David BRETON
17 rue du Nouveau Chemin
54 118 MOYEN
03 83 42 06 13 (dom.)
aappma.gerbeviller@peche-54.fr

LES PÊCHEURS DE L'ORNE

Président : Jean HUMBERT
1a rue du Lavoir
54 580 AUBOUÉ
03 82 33 85 68
lespecheursdelorne54@sfr.fr

LE ROSEAU DE LA HAUTE VEZOUZE

Président : Patrick HOSTERT
64 Grande Rue
54 450 FREMONVILLE
06 80 71 13 29
patrick.hostert@club-internet.fr

LE WOIGOT

Président : Serge TONON
8 rue du Général Giraud
54 150 BRIEY
06 84 64 66 84

LE GARDON SCARPONAIS

Président : Gérard RINIE
11 rue Frédéric Chopin
54380 DIEULOUARD
06 20 94 18 99

LES HAMEÇONS DE L'AROFFE

Président : Daniel LECLERE
Mairie, 18 rue Abbé Lenfant
54 115 FAVIERES
03 83 25 10 81 (dom.)

LA GAULE JARNYSIENNE

Président : Yannick PFISTER
9 rue des Pivoines
54 800 CONFLANS-EN-JARNISY
06 80 99 21 73

LES PÊCHEURS DU SÂNON

Président : Patrick ABADIE
5 rue du Général Rapp
54 300 LUNEVILLE
03 83 74 37 32 (dom.)

LA TRUITE LONGUYONNAISE

Président : Marc SIMARD
6 rue Haut Boschet
54 920 MORFONTAINE
03 82 26 13 77 (dom.)

LA CARACHE LUNÉVILLOISE

Président : Christian PREVOST
64 rue de Viller
54 300 LUNEVILLE
06 72 48 64 95
lunevilloisecarache@gmail.com

LA GAULE MERCÉENNE

Président : Serge NICOLAS
1c Grand'Rue
554 960 MERCY-LE-BAS
03 82 89 64 41 (dom.)

LA GAULE PAGNOTINE

Président : Bernard KIRCH
3 lotissement Charpentier
54 700 MONTAUVILLE
03 83 83 22 26 (dom.)
bernard.kirch0162@orange.fr

LA TRUITE DE LA VERDURETTE

Président : Claude MARCHAL
2 rue de la Mairie
54 120 VAXAINVILLE
03 83 72 24 26 (dom.)

ASSOCIATION DES PÊCHEURS A LA LIGNE DU SAINTOIS

Président : Michel ROY
8 Chemin de Forcelles
54 116 TANTONVILLE
06 52 30 51 54
pecheurs.saintois@peche-54.fr

PÊCHE ET NATURE DU TOULOIS

Président : Antoine NAGIEL
3 Sente de la Cure
54 200 BOUCQ
06 08 86 43 94

LA VALLÉE DE L'ESCH

Président : Jean-Claude BARON
25 rue des Marguerites
54 700 BLENOD LES PÀM
03 83 84 01 56 (dom.)

LES PÊCHEURS DE LA BLETTE

Président : Régis VIGNERON
25 rue de la Treille
54 450 ANCERVILLER
03 83 42 14 41 (dom.)

LA GAULE MUSSIPONTINE

Président : Daniel SINOT
155 rue de Bruxelles
54 700 PONT-A-MOUSON
06 88 76 03 34

LE BROCHET DE L'OTHAIN

Président : Jean-Claude CRUCIFIX
21 rue Nouvelle
54 260 SAINT-JEAN-LES-LONGUYON
03 82 26 63 03 (dom.)

LA GAULE THIAUCOURTOISE

Président : Jean-Norbert MOHR
6 rue de Champagne
54 470 PANNES
06 13 22 33 13

SOCIÉTÉ DES PÊCHEURS À LA LIGNE DU MADON

Président : Didier GONZATTO
31 rue sous les Vignes
54 990 XEUILLEY
03 83 47 17 06 (dom.)

5. Effectifs

Les effectifs de pêcheur ont fortement chuté en 2021 par rapport à l'année 2020 (17 908 cartes vendues au total contre 19 284). Le contexte sanitaire peu engageant et le mécontentement d'une certaine partie des pêcheurs sur le non-remboursement d'une partie de leur carte, ce malgré le jeu « Tous à la pêche en 2021 » (voir partie « halieutisme ») et la mise en place de cartes parrainage.

Le tableau ci-dessous présente la comparaison des ventes par type de carte entre l'année 2020 et l'année 2021.

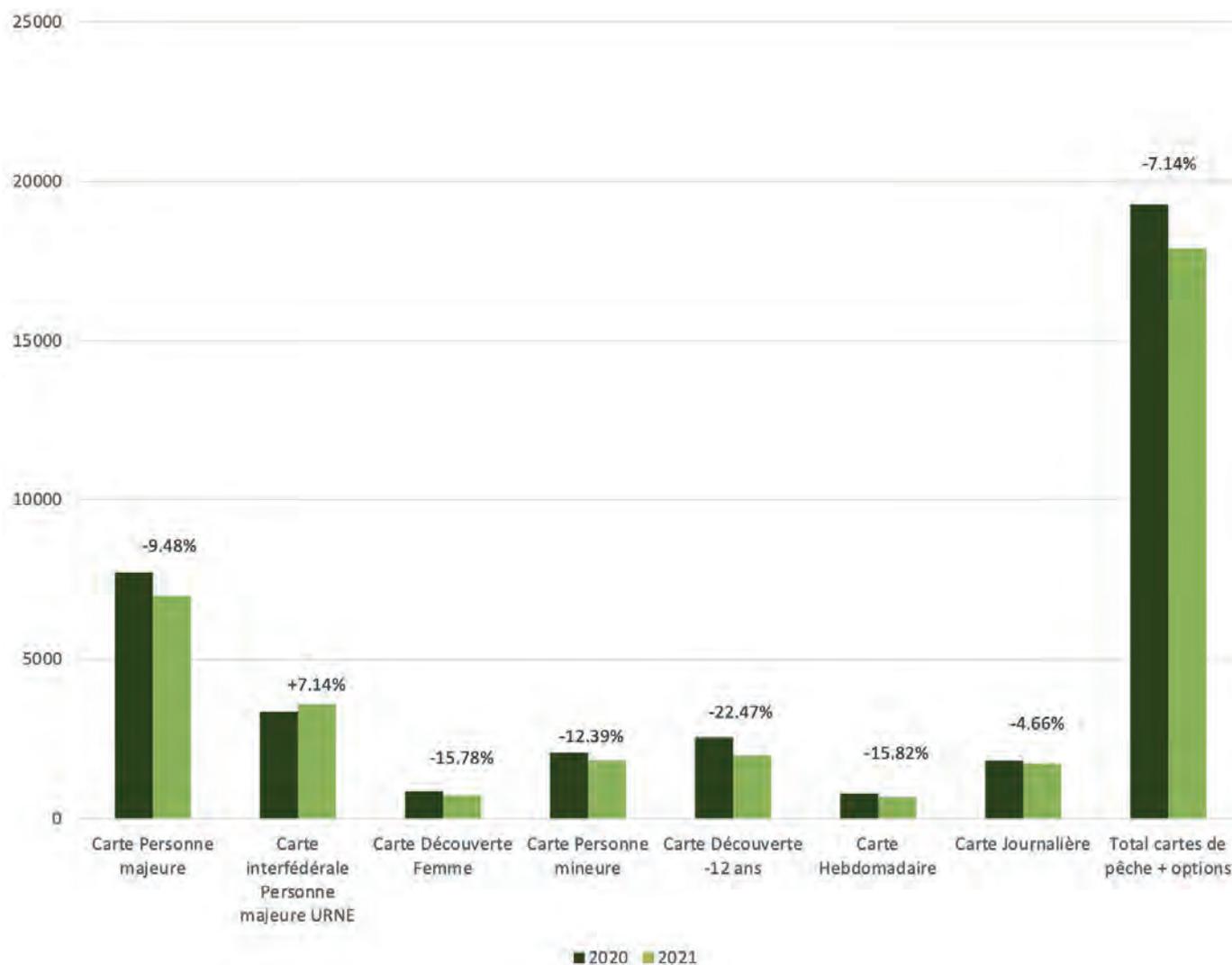


Figure 4 : évolution des effectifs de pêcheurs 2020-2021

L'âge moyen du pêcheur de Meurthe-et-Moselle en 2021 est de 39 ans (calcul sur les cartes annuelles).

6. Activités statutaires et bénévolat

En 2021, le contexte sanitaire liée à l'épidémie Covid a continué de perturber le fonctionnement statutaire fédéral.

Néanmoins, 6 Conseils d'Administrations se sont tenus, de manière dématérialisée ou en présentiel : 17 mars, 30 avril, 12 mai, 2 juillet, 8 octobre, 3 décembre.

Une Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire s'est tenue le 5 septembre, permettant notamment d'évoquer le plan de financement du projet de Maison de la Pêche à Toul (désormais abandonné) et d'entériner les modifications des statuts fédéraux.

L'investissement des bénévoles en faveur des milieux aquatiques de Meurthe-et-Moselle et de la pêche de loisir est estimé à 1035 heures.

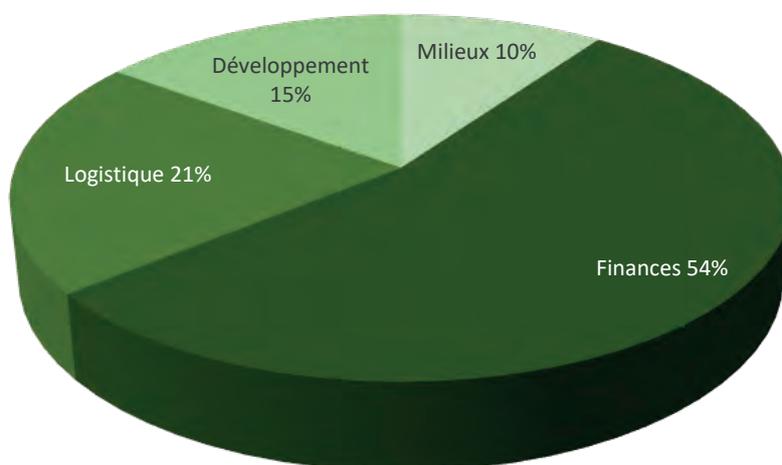


Figure 5 : répartition du temps de bénévolat par pôle



Photos N. Leblanc - AERM

7. Les documents cadre

1. Le PDPG

Le Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG) est destiné aux élus locaux, propriétaires, gestionnaires, bénévoles et services de l'État afin de leur apporter des connaissances et des solutions intégrées pour préserver et restaurer les milieux aquatiques en dressant un diagnostic de l'état des milieux aquatiques et des populations de poissons.

L'objectif est ainsi de protéger l'existant et de ne pas dégrader d'avantage les contextes piscicoles et d'améliorer l'état des contextes par des actions de restauration des milieux et de gestion durable de la ressource piscicole. Ainsi, il répond parfaitement aux grandes orientations pour la reconquête du bon état des masses d'eau, à l'échelle nationale et européenne (Directive Cadre sur l'Eau, 2000).

Du fait de la contribution de ce document à l'enjeu de préservation des milieux aquatiques et de protection du patrimoine piscicole et sa compatibilité avec le SDAGE du bassin Rhin-Meuse, Le PDPG 54 fait désormais l'objet d'une approbation pour une durée de 5 ans par un arrêté préfectoral en novembre 2021.

Vous pouvez retrouver l'ensemble des documents ainsi que l'Arrêté Préfectoral et l'édito du préfet sur notre site internet dans la rubrique [« Protéger »](#).

2. Le SDDLDP

La Fédération souhaite, grâce au Schéma départemental de Développement du Loisir Pêche (SDDLDP), définir une politique départementale ambitieuse pour faire de cette activité un loisir incontournable en Meurthe-et-Moselle.

La Fédération s'est engagée dans la rédaction d'un nouveau programme d'actions sur cinq ans, de 2022 à 2026, après une première version du SDDLDP.

Les objectifs restent identiques : satisfaire les pêcheurs existants, attirer de nouveaux publics à la pêche et moderniser la pêche associative. Une précision relative à l'enjeu de fidélisation des pêcheurs existants a été ajoutée.

L'état des lieux s'attache à présenter un bilan des actions menées depuis cinq ans sur le département, avec certains indicateurs (évolution de la vente des cartes de pêche et habitudes de consommation, bilan du précédent SDDLDP, enquête pêcheur).

La seconde partie propose une analyse de ces données en les combinant aux attentes des AAPPMA, pour les traduire en objectifs spécifiques. Ces-derniers permettent alors de définir des actions à deux échelles :

- les actions à portée départementales portées par la Fédération,
- les actions à portée locale portées par les AAPPMA avec l'aide de la Fédération.

3. Les projets associatifs

Les préconisations issues des deux documents cadres de la fédération (SDDL et PDPG) peuvent être utilement reprises et déclinées de manière plus locale, selon l'article L.433-4 du Code de l'Environnement, et doivent être mis en œuvre par chaque propriétaire exerçant son droit de pêche (AAPPMA, propriétaire riverain, collectivité...).

Ces « projets associatifs » ont ainsi pour objectifs le développement du loisir pêche à travers la protection et la restauration du milieu aquatique, ainsi que la gestion durable de la ressource piscicole.

En effet, c'est en agissant sur les milieux que l'on donne aux poissons tout ce dont ils ont besoin pour accomplir leur cycle (à savoir, des ressources alimentaires, des habitats et des milieux divers et variés et une eau de bonne qualité). Agir sur le milieu, c'est donc aussi un moyen de pérenniser le loisir pêche.



En 2021 le projet a débuté par un travail avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse afin d'aboutir à un cahier des charges, un document type et un planning. Les premières réunions de concertations avec les AAPPMA pilotes prévues fin 2021 ont dû être reprogrammées pour 2022 en raison de restrictions sanitaires.

8. Crises sanitaires

- CoVid

En 2021, tout comme en 2020, la crise sanitaire a également eu ponctuellement des impacts sur le travail fédéral, avec des périodes en télétravail ou sans possibilité de réunion en présentiel.

Concernant les impacts sur l'activité pêche, elle a également été impactée notamment via les restrictions de déplacement mises en place par le Gouvernement.

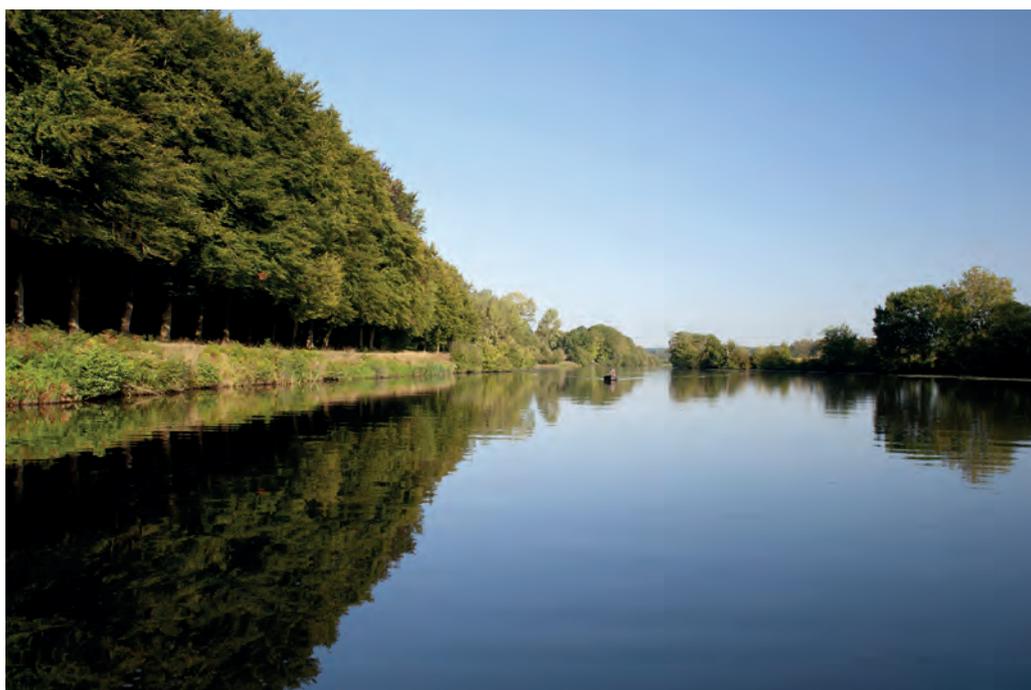
Cependant, des échanges constructifs avec les services de l'État chargés de mettre en oeuvre les mesures sanitaires au niveau départemental, ont abouti à des dérogations de déplacement possibles pour la pratique de l'activité pêche lors des périodes de confinement.

- Grippe aviaire

Fin 2021, la présence de la grippe aviaire a été confirmée en Meurthe-et-Moselle, avec une forte mortalité dans l'avifaune. Afin d'éviter la propagation du virus, de nombreuses activités de loisirs de pleine nature ont été temporairement interdites par arrêté préfectoral, dont la pêche, sur une partie des secteurs de 4 AAPPMA du département.

Si la pratique dans les plans d'eau est restée interdite, une dérogation pour la pratique de la pêche dans les cours d'eau a été négociée par les deux Fédérations de Meurthe-et-Moselle et de la Meuse avec les Directions Départementales des Territoires et les Directions Départementales de la Protection des Populations.

Ainsi, la sensibilisation individuelle des pêcheurs à la biosécurité, à travers le remplissage d'un formulaire en ligne, et la formation de référents à la biosécurité ont permis de maintenir l'activité pêche sur les cours d'eau. Ces restrictions ont été levées après quelques mois, mais en cas d'épisodes ultérieurs, le dispositif sera prêt à être reconduit.





PÔLE MILIEUX

1. Environnement

1. Études

• Cartographie des cours d'eau

Après 6 années de travail en concertation avec la profession agricole, l'administration et les collectivités, la cartographie des cours d'eau du département est désormais terminée. Pour rappel ce travail pour lequel la fédération a été sollicitée avait pour objectif l'établissement d'une cartographie exhaustive du chevelu hydrographique du département.

En quelques chiffres voici le bilan du travail réalisé :

- 4032 écoulements prospectés pour définir leur statut. Parmi eux 655 ont fait l'objet d'une visite terrain commune complémentaire suite à un désaccord sur le statut de l'écoulement,
- 894 km de cours d'eau ajoutés,
- 350 km de cours d'eau déclassés (192 km de fossés et 158 km inexistantes),
- plus de 100 réunions des acteurs de cet inventaire,
- plus de 120 référents sur le terrain,
- plus de 350 agriculteurs rencontrés.

Au total la Meurthe-et-Moselle compte donc 6493 km de cours d'eau sur son territoire, soit 3,5% de plus que le référentiel de l'IGN de 2020.

A l'issue de l'inventaire qui se veut évolutif, une « commission cours d'eau » a été créée et se réunira tous les ans pour traiter les demandes de modification afin de mettre à jour ce référentiel et coller au mieux avec la réalité du terrain.

Le résultat de ce travail est consultable sur le site de la préfecture en cliquant ici [ici](#).



• Étude de la restauration de trois annexes hydrauliques sur la Vezouze

Dans la continuité du travail effectué en 2020 sur les annexes hydrauliques de la Vezouze, l'étude de la restauration de trois sites a été confiée à Joffrey ROCHE, stagiaire en Master 2 à l'Université Clermont Auvergne.

Afin d'établir un diagnostic et proposer des travaux de restauration, différents paramètres ont été étudiés tels que l'hydrologie, la topologie ou les habitats floristiques. Leur analyse a permis ensuite la rédaction de dossiers réglementaire pour planifier la réalisation des travaux.

• Étude de la restauration de 3 annexes hydrauliques sur le Madon

La FDAAPPMA 54 s'est engagée dans un programme pluriannuel de création ou restauration des annexes hydrauliques du Madon dans le cadre d'un partenariat avec l'EPTB Meurthe-Madon. En 2019, pour initier cette collaboration, un stage de six mois avait été réalisé afin d'inventorier et classer les sites pouvant faire l'objet d'une restauration. 22 sites ont ainsi été identifiés.

Gwenaëlle NINOT, étudiante en master 2 Ecologie et Eco-Ingénierie des Zones Humides à Angers a été recrutée afin de réaliser le diagnostic et l'état initial de 3 sites avant de proposer des aménagements en vue de réaliser des travaux en 2022 et 2023. Le stage a ainsi consisté à synthétiser les données existantes, décrire et analyser la fonctionnalité des annexes retenues (étude floristique, faunistique, hydrologique, altimétrique, analyse des variations des hauteurs d'eau et débits, réunions de concertation) pour aboutir à des scénarios de restauration.



• Etude pour la restauration du Bois de Sapin à Jarny

L'AAPPMA de Jarny a sollicité la Fédération pour démarrer un projet sur la frayère à brochet du Bois de Sapin. Cet ancien bras de l'Yron avait déjà fait l'objet de travaux dans les années 80 pour être transformé en plan d'eau connecté à la rivière. Une étude a donc été réalisée au cours de l'année pour analyser le fonctionnement du site via des mesures de hauteurs d'eau, des relevés altimétriques et des inventaires faunistiques et floristiques.

Il est proposé de redonner au site un fonctionnement et un aspect plus naturel en le reconnectant à l'Yron par l'aval, mais également d'augmenter la luminosité en procédant à des coupes sur la végétation.



• Projets étudiants

Chaque année dans le cadre de ses missions, la Fédération réalise plusieurs projets avec des étudiants.

- Projet tutoré : un groupe de BTS Gestion et Protection de la Nature (GPN) travaille sur le bilan 5 ans après les travaux de la reculée de la Saussaie Voirin à Pont-à-Mousson.

Chantier : deux chantiers d'entretien et de gestion de la végétation ont été réalisés par les BTS GPN du lycée de Pixérécourt sur des reculées de la Moselle.

- Formation : deux cours sur les milieux aquatiques ont été donnés aux BTS GPN du lycée Pixérécourt ainsi qu'au BTS Agronomie de l'Université de Lorraine.

• Pêches scientifiques et de sauvetage

Au cours de l'année, 35 chantiers de pêche électrique ont été réalisés par le personnel de la Fédération accompagné, si nécessaire, de bénévoles.

Réalisation de pêches de suivi après travaux

- 5 annexes hydrauliques sur la Moselle
- 2 annexes hydrauliques sur le Madon
- Rupt de Cru sur la Montagne
- Beaume Haie

Réalisation de pêches dans le cadre d'états initiaux

- 4 annexes hydrauliques sur la Vezouze
- 1 annexe hydraulique sur la Moselle
- 3 annexes hydrauliques sur le Madon
- 1 annexe hydraulique sur l'Yron

Réalisation de 17 pêches de sauvetage dans le cadre de travaux sur cours d'eau ou canaux, soit 4,9 Tonnes de poisson capturés et relâchés dans les eaux libres les plus proches.



• Prospections écrevisses

Le travail sur la connaissance de la répartition des écrevisses au sein de notre département s'est poursuivi en 2021 avec la réalisation de 14 nuits et 131 stations prospectées.

Depuis plusieurs années, la Fédération a orienté une partie de ses recherches sur les plans d'eau en complément des prospections en rivières, avec parfois de belles découvertes, comme une nouvelle population d'écrevisses à Pattes rouges sur le bassin versant de la Verdurette.

Pour nous aider dans ces prospections, si vous êtes propriétaire d'étang, n'hésitez pas à contacter la Fédération pour que nous réalisons un inventaire chez vous.

À l'échelle du département, cela donne le bilan suivant :

- 8 populations d'écrevisses pattes blanches
- 17 populations d'écrevisses à pattes rouges (2 nouvelles)
- 9 populations d'écrevisses à pattes grêles (5 nouvelles)

En parallèles les espèces exotiques envahissantes poursuivent leur progression, il y en a actuellement quatre d'identifiées dans le département : l'écrevisse américaine, l'écrevisse de Californie, l'écrevisse de Louisiane et l'écrevisse Marbrée.



Écrevisses à pattes blanches

• Gestion des espèces exotiques envahissantes

La Fédération s'engage dans la gestion des espèces exotiques envahissantes des milieux aquatiques.

En partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine, le Conservatoire Botanique de Lorraine, Voies Navigables de France et l'Office Français de la Biodiversité, plusieurs campagnes de prospection et d'arrachage ont été réalisées pour essayer d'éradiquer le foyer de Jussie présent sur un affluent de la Moselle. L'objectif est surtout de le contenir, afin d'éviter une propagation de la plante jusqu'à la Moselle.

S'il est maintenant trop tard pour intervenir sur certaines espèces comme les renouées asiatiques, de nouvelles espèces font régulièrement leur apparition. C'est le cas du Lysichiton américain. Pas encore envahissante mais jugée préoccupante, la Fédération en a découvert une station sur le département dans le piémont vosgien. Une journée d'arrachage a été organisée pour tenter d'éradiquer l'espèce tant qu'il est encore temps.



Crédit : CEN Lorraine

2. Travaux

• Restauration d'une annexe hydraulique sur le Madon à Ceintrey

Dans le cadre d'un partenariat avec l'EPTB Meurthe-Madon, et suite à l'étude réalisée en 2020 sur ce site, des travaux de restauration de l'annexe hydraulique dite «la Grande Prêle» à Ceintrey, sur le Madon, ont été réalisés durant les mois d'octobre et novembre 2021.

La première tranche des travaux sur la végétation a consisté à couper les arbres présents dans l'emprise du chenal. Les souches restantes ont été retirées et un travail d'éclaircissement du site a été effectué en taillant en têtard et en élaguant les arbres restants.

Une connexion avec le Madon et un chenal principal ont été creusés.

De part et d'autre du chenal, des banquettes ont été façonnées en pied de berge, afin d'y implanter les hélrophytes et la végétation qui serviront de support de ponte à la faune piscicole.

Les brochets et autres espèces trouveront là une nouvelle zone de reproduction en fin d'hiver et début de printemps. Comme pour toutes les autres annexes hydrauliques restaurées, nous pratiquerons des pêches électriques de suivi pour évaluer la fonctionnalité de la reproduction du brochet.

Les travaux sont financés par l'EPTB Meurthe-Madon, la Région Grand-Est, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, la FNPF, la Fédération 54 et l'AAPPMA des Pêcheurs du Saintois.



• Restauration des berges et création de zones d'abreuvement pour le bétail sur la Crusnes

Sur les berges de la Crusnes, cinq zones de berges piétinées par le bétail ont été aménagées avec la mise en place de descentes pour l'abreuvement des vaches. Les berges attenantes ont ainsi été restaurées et clôturées pour éviter leur dégradation.

Ces travaux permettront d'éviter les apports en terre et en matière organique dans cette rivière de première catégorie piscicole.

Le projet a été initié par l'AAPPMA de la Truite Longuyonnaise en partenariat avec des exploitants agricoles, et d'autres sites seront restaurés l'année prochaine, afin de poursuivre le travail engagé.



3. Surveillance des milieux

Dans son rôle de surveillance, la Fédération de par sa présence et son écoute des différents acteurs, réalise une veille quasi permanente.

En résultent différentes actions et signalements aux services concernées et compétents.

Le 20 Janvier, suite à l'effondrement d'un canal d'amené sur la micro-centrale de La Roche, sur la Chiers, visite sur place avec le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Chiers afin de constater et d'effectuer un rapport pour faire suivre le dossier en DDT et à l'OFB : exploitant mis en demeure de réparer.



Le 2 Février, signalement reçu de la société TRAPIL à propos d'une pollution au fuel sur le ruisseau Sainte-Catherine à Écrouves : appel aux pompiers afin de stopper l'écoulement puis signalement à l'OFB.

Le 14 mars, suite à une constatation ultérieure, passage sur le terrain avec l'OFB afin d'essayer de solutionner deux problèmes :

- mare comblée sur la commune de Haute-Seille, mais dossier classé sans suite, faute de données espèces protégées connues,
- écoulement de jus de fumier dans la Verdurette sur la commune de Vaxainville, agriculteur rencontré sur place puis convoqué : mise aux normes de la structure depuis.

Le 16 mars, réception d'un signalement d'abattage sur la commune de Pierrepont, le long des berges de la Crusnes : mise en contact de la personne concernée avec l'AAPPMA, plantations prévues et réalisées en partie depuis.

Le 21 avril, signalement d'un étang en barrage sur la commune de Petitmont et visite sur site avec l'OFB, mais dossier classé le 5 mai après aménagement du propriétaire.

Le 13 mai, passage sur l'étang de la Grande Saussaie à Fraimbois avec un agent de l'OFB, suite à un signalement reçu en fédération pour remblai en zone humide et travaux sur cours d'eau. À ce jour, le site a été remis en état.



Le 2 août, signalement à l'OFB d'un éventuel curage de cours d'eau, concernant le Laxat sur la commune d'Hériménil. Le dossier encore en instruction, pour une destruction de 1 200m de berges.



Du 23 novembre au 2 décembre, suite à une constatation d'un rejet d'hydrocarbure sur la commune de Champigneulle dans la Meurthe, plusieurs sorties sur site avec gendarmerie, et OFB afin de retrouver la source (visite d'usines et plateformes) : la commune a été désignée responsable et devra se mettre aux normes et identifier la source.

2. Contentieux

• Contrôles

Au total, ce sont 155 sorties dont 48 de nuit, pour arriver à 2 861 personnes contrôlées au 31 décembre 2021, qui ont été réalisées par la Fédération.

• Procès-verbaux et infractions

Le nombre de procédures établies par l'ensemble des gardes-pêche particuliers sur le département pour cette année 2021 s'élève à 169 contraventions.

Ce chiffre, en baisse par rapport à l'année précédente, tend à prouver la présence assez forte et régulière des différents agents de contrôle de l'ensemble du département, mais aussi malheureusement la nécessité de cette présence.

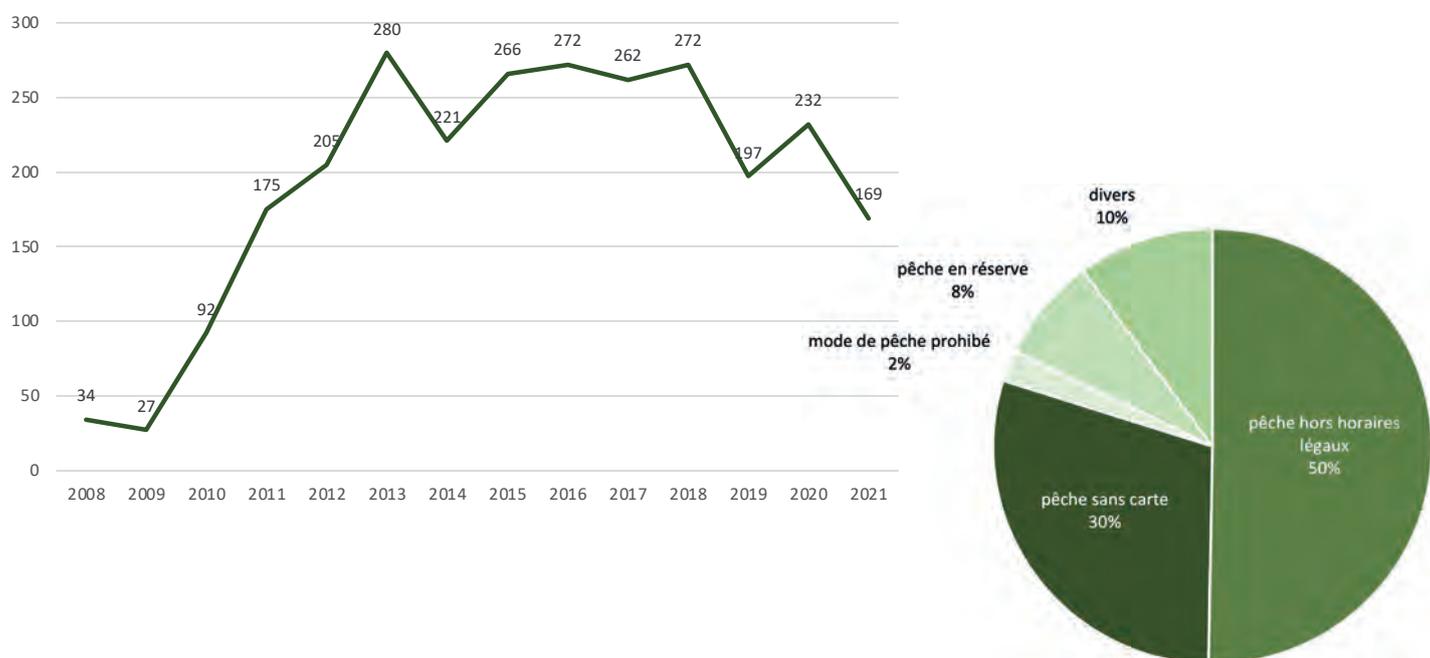


Figure 6 : bilan des procédures réalisées en 2021

L'ensemble de ces procédures a donné lieu, comme le prévoit le cadre légal, à l'envoi par la Fédération des demandes de dommages et intérêts auprès des contrevenants.

Au total, 57 % de ces demandes civiles ont abouti.

Il est important de préciser que les personnes n'acceptant pas de régler cette partie civile ou amiable sont poursuivies par l'Officier du Ministère Public au niveau pénal.

L'effort de contrôle réalisé sur le département a atteint un niveau et un rythme qu'il convient de maintenir par la mise en place de formations pour les futurs gardes, et de mises à niveau pour ceux déjà en exercice, permettant ainsi à tous d'apporter l'ensemble des informations réglementaires aux pêcheurs.

Cette année aura permis la formation de 7 nouveaux gardes lors de deux formations, en février et septembre.

4. Régulation du Grand cormoran

• Quotas

Les quotas départementaux, fixés grâce aux comptages effectués par les structures associatives de la pêche, ont été diminués, pour la saison 2021 la saison suivante :

- 600 oiseaux pouvant être prélevés pour la protection des piscicultures extensives (tirs effectués sur les étangs des AAPPMA ainsi que sur le domaine public fluvial),
- 30 oiseaux pour la protection des espèces de poissons menacées.

• Tirs

Pour cette campagne 2021, 5 demandes d'autorisation de tir supplémentaires ont été éposées auprès de la Direction Départementale des Territoires, pour 193 tireurs au total.

• Comptages

En 2021, comme les années précédentes, la Fédération s'est engagée dans le comptage du Grand Cormoran sur cinq dortoirs du département (Belleville, Norroy, Pompey, Liverdun, Maron-Chaligny). Des opérations mensuelles ont été effectuées de novembre à mars.

Le graphique ci-dessous illustre l'effectif des Grands cormorans sur le département sur les saisons précédentes :

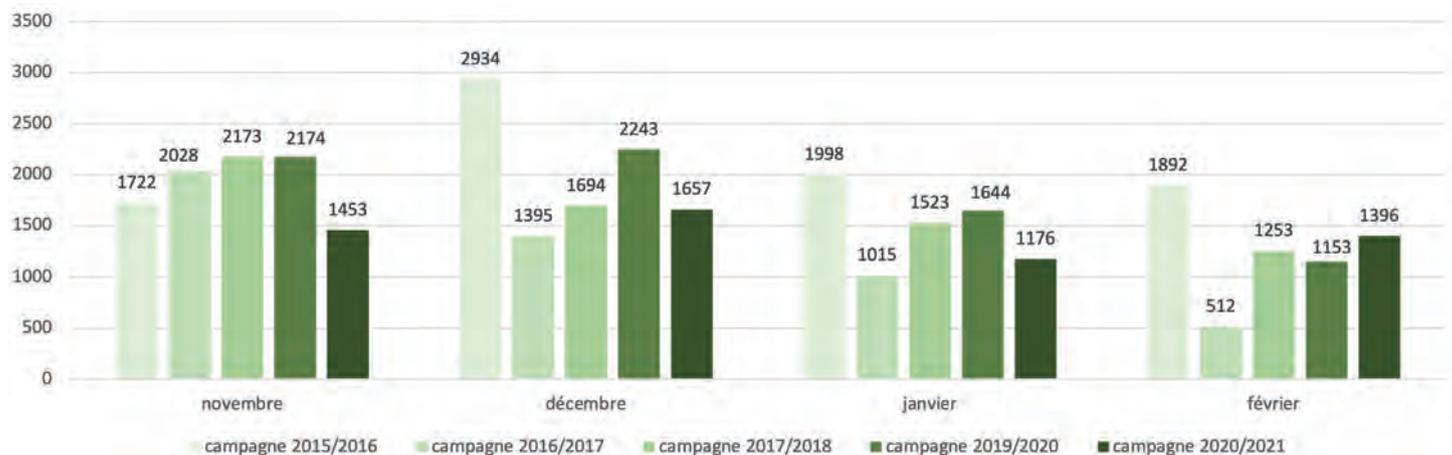


Figure 7 : nombre de cormorans comptabilisés sur les dortoirs connus en Meurthe-et-Moselle

Le nombre cumulé d'oiseaux sur la saison de comptages s'établit à 5 682 oiseaux contre 7 214 oiseaux la saison précédente.

La mobilisation des structures associatives de la pêche permet des comptages réguliers et soutenus tout au long de la saison. En tout, ce sont quinze dortoirs qui ont été comptés régulièrement, dont cinq par la fédération.

An underwater photograph of a pond. The water is a vibrant green, and the surface is covered with lily pads. The stems of the lily pads are visible, extending downwards. The water is filled with colorful, wavy reflections of light, creating a shimmering effect. The overall scene is serene and natural.

PÔLE DÉVELOPPEMENT

1. Communication

• Guide 2021

Le guide a été imprimé à 16 500 exemplaires papiers et distribué à tous les dépositaires par les AAPPMA du département.

Un exemplaire a été envoyé en début d'année à 135 partenaires et structures cibles : presse locale et spécialisée, administrations, structures touristiques, associations et collectivités territoriales.

La version numérique a été consultée 10 542 fois, contre 9 998 en 2020.

• Compte rendu d'activité

La Fédération met à disposition de tous un compte rendu d'activité de l'année écoulée, qui se veut exhaustif et accessible via le site Internet ([rubrique « Documents - Éditions papier »](#)). L'ensemble des actions menées durant l'année, que ce soit en termes de développement du loisir ou de restauration des milieux, y est détaillé.



• Articles de presse

Plusieurs articles sont parus pour annoncer l'ouverture de la pêche de la truite le 13 mars, puis l'ouverture du brochet le 24 avril.

Par ailleurs, des articles de presse sont parus dans l'année 2021 pour présenter le travail classique des AAPPMA ou des actualités fédérales, à la fois dans la presse locale et dans le magazine spécialisé « La Pêche et les Poissons ».

• Aide aux AAPPMA

La Fédération aide les AAPPMA qui en formulent la demande dans leur communication (plaquettes, affiches, flyers, contacts presse...).

Des formations on à l'utilisation de l'outil « flash-info » de l'interface d'administration du site cartedepeche.fr ont également été délivrées aux AAPPMA La Gaule Pagnotine, la Gaule Jarnysienne et la Carache Lunéilloise, de manière à améliorer la communication vers les pêcheurs à travers l'envoi de mailings.

• Chroniques radio

La Fédération est partenaire de la radio associative Fajet et anime une chronique mensuelle intitulée « [Au fil de l'eau](#) ». Chaque chronique propose un sujet spécifique, lié à la pêche, à la réglementation, à une espèce de poisson ou à des actions menées par les structures associatives et présente les actualités de la Fédération et des AAPPMA.

Au Fil de l'Eau – Les Ateliers Pêche Nature



Ce mois-ci, découverte des ateliers pêche nature en compagnie de François Rouillon, chargé de développement pour la fédération de Meurthe et Moselle pour la pêche et la protection du milieu aquatique, et Christophe CHATEAU, vice président de l'association **les petits futés de la ligne**. Pour contacter l'association

Au Fil de l'Eau – L'engagement associatif



Pour cette deuxième chronique de l'année 2021, François Rouillon, chargé de développement pour la fédération de Meurthe et Moselle pour la pêche et la protection du milieu aquatique, reçoit Maxime, bénévole de l'**AAPPMA de la Gaule Dombasloise**.

Les chroniques diffusées en 2021 sont les suivantes :

- Janvier : la pêche en hiver
- Février : l'engagement associatif, avec Maxime AUBERT, bénévole de l'APPMA La Gaule Dombasloise
- Mars : l'ouverture de la truite
- Avril : l'ouverture du brochet
- Mai : l'influence de la météo sur la pêche
- Juin : la littérature halieutique
- Juillet et Août : cartes de pêche parrainage et campagne #sauvonsnosrivieres
- Octobre : l'amorce
- Novembre : les Ateliers Pêche et Nature, avec Christophe CHATEAU, des « petits futés de la ligne »

Une interview sur France Bleu Sud Lorraine a été aussi effectuée pour l'ouverture de la pêche de la truite, début mars, ainsi que pour l'ouverture du brochet fin avril.

• Communication vers le grand public

Un programme de contenus sponsorisés sur Facebook a été établi. Ainsi, cinq publications ont été « boostées » :

- « Les meilleurs papas sont les papas pêcheurs » : publicité pour la fête des pères du 11 au 19 juin : 838 clics et 49104 personnes touchées
- « Cet été pêchez en famille » : publicité pour valoriser la pratique familiale et découvrir des spots adaptés du 22 juillet au 29 août : 583 clics et 59022 personnes touchées
- « Marre de la console ? Va à la pêche ! » : publicité à destination des jeunes du 22 juillet au 29 août : 795 clics et 34344 personnes touchées.
- « Soleil, Détente, Nature... Essayez la pêche » : promotion de l'activité et la carte estivale à 10€. Après avoir été publiée quelques jours, Facebook a bloqué la diffusion de la publicité de manière incompréhensible.
- cadeau de Noël, du 15 au 25 décembre : 1638 clics et 50 368 personnes touchées.

Au total, ce sont donc 3854 clics qui ont été effectués et 192 838 personnes touchées par les 4 publications sponsorisées sur Facebook en 2021.

• Réseaux sociaux

La page Facebook de la Fédération arbore 6208 mentions “j’aime” au 1er janvier 2022. 150 publications ont été postées ou partagées, générant une audience cumulée de 921885 personnes, et engendrant 67700 clics, 2536 commentaires et 2362 partages.

La Fédération s’attache à répondre à l’intégralité des sollicitations et messages qu’elle reçoit. La note moyenne donnée à la page Facebook de la Fédération par les abonnés est de 5/5.

Le compte Instagram de la Fédération a été relancé ; il compte désormais 820 abonnés. Avec un ton plus léger et moins institutionnel, il partage aussi beaucoup de belles prises du département.

• Site Internet www.peche-54.fr

Le site Internet de la Fédération a été consulté par 42 526 utilisateurs qui ont vu un ensemble de 183 958 pages. Les cartographies interactives des parcours de pêche cumulent, depuis leur création entre 2014 et 2016, un total de 1 351 568 vues !



25 actualités ont été rédigées et mises en ligne sur le site. Les photographies constituant le bandeau supérieur sont également mises à jour régulièrement pour apporter du nouveau visuel. La Fédération s’attache à proposer aux visiteurs un site dynamique et interactif avec des informations à jour.

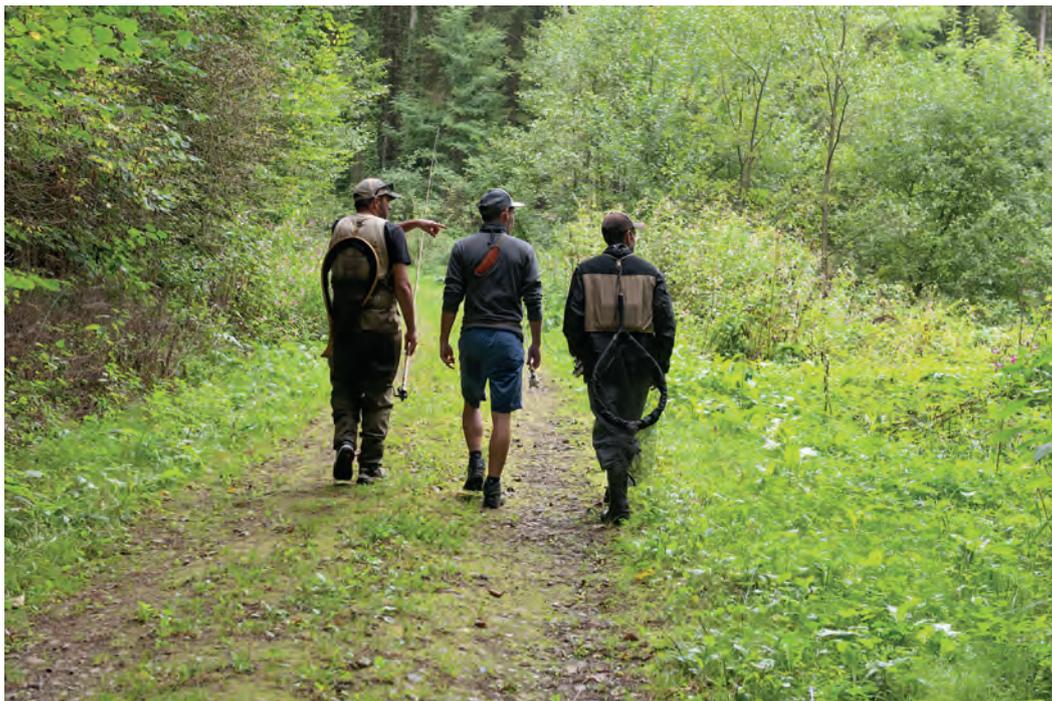
• Newsletter / mailings

La Fédération a rédigé et envoyé 4 newsletters InfoPêche 54 et 3 mailings en 2021 :

- Janvier : Mailing « Jeu concours Tous à la pêche en 2021 »
- Mars : InfoPêche54 #23
- Avril : Mailing « Bonne nouvelle pour les pêcheurs : déplacements autorisés »
- Avril : Mailing « Ouverture du brochet »
- Juin : InfoPêche54 #24
- Octobre : InfoPêche 54 #25
- Décembre : InfoPêche54 #26

Statistiques :

107 692 mails envoyés pour 26 878 mails ouverts. Le taux d'ouverture moyen est de 25%, ce qui peut être considéré comme assez bon puisque il est admis qu'un taux d'ouverture entre 15 et 25% est une réussite, selon le site <http://mailjet.com>.



2. Halieutisme

L'aménagement et la mise en valeur des parcours, une réglementation en constante évolution, la gestion des cartes de pêche et la réciprocité, autant de sujets qui sont au centre des actions sur cette thématique.

• Jeu «Tous à la pêche en 2021 »

Pour redonner un peu de pouvoir d'achat aux pêcheurs et soutenir les dépositaires dans cette période difficile, un grand jeu concours a été organisé.

Le jeu concours « Tous à la pêche en 2021 » a consisté à distribuer 6000€ de bons d'achat aux pêcheurs de Meurthe-et-Moselle à travers un tirage au sort parmi les cartes « personne majeure » et « interfédérales » achetées entre le 15 décembre 2020 et le 28 février 2021, selon la répartition suivante :

- 60 bons d'achat de 50€ parmi les titulaires de cartes « interfédérales »,
- 120 bons d'achat de 25€ parmi les titulaires de cartes « personne majeure ».

Ces bons étaient valables pour l'achat de matériel de pêche chez les dépositaires partenaires de l'opération.

Tirage au sort effectué début mars sur les cartes
personne majeure⁽¹⁾ et interfédérale⁽²⁾
prises entre le 15 décembre 2020
et le 28 février 2021

Fédération Départementale
PÊCHE
Fédération Nationale
PÊCHE

**En prenant votre carte de pêche,
vous pouvez gagner
un bon d'achat de 25€⁽¹⁾ ou 50€⁽²⁾
chez le dépositaire de votre choix !**

**GÉNÉRATION
PÊCHE**

6 000€ de bons d'achats en Meurthe-et-Moselle !

Avec la participation de l'Association Régionale du Grand Est et l'Union Réciprocaire du Nord-Est

Conditions de participation et règlement complet du jeu sur www.peche-54.fr

Crédit photo : L. Madelon - FNPF

La Fédération a contacté directement les gagnants par mail, et courrier postal grâce aux coordonnées laissées sur www.cartedepêche.fr

Sur les 180 gagnants, seulement 111 ont renvoyé leur ticket de caisse à la Fédération pour obtenir leur remboursement du montant de leur gain.

• Cartes parrainage

Afin d'impulser une nouvelle dynamique et suite aux problématiques liées aux restrictions sanitaires, quatre cartes « parrainage » ont été proposées en 2021 par la FNPF. Les cartes suivantes ont été créées par la FNPF en 2021 et distribuées en Meurthe-et-Moselle :

- parrainage -12 ans à 0€
- parrainage personne mineure à -50%, soit 10€25
- parrainage femme à -50%, soit 17€50, en vente du 1^{er} au 8 mars 2021 (période fête des grands-mères) et du 24 au 30 mai 2021 (période fête des mères)
- parrainage journalière à 1€ en vente durant les périodes du 4 au 18 juillet 2021 et du 15 au 29 août 2021, dans le cadre de l'opération « Emmenez un ami à la pêche ».

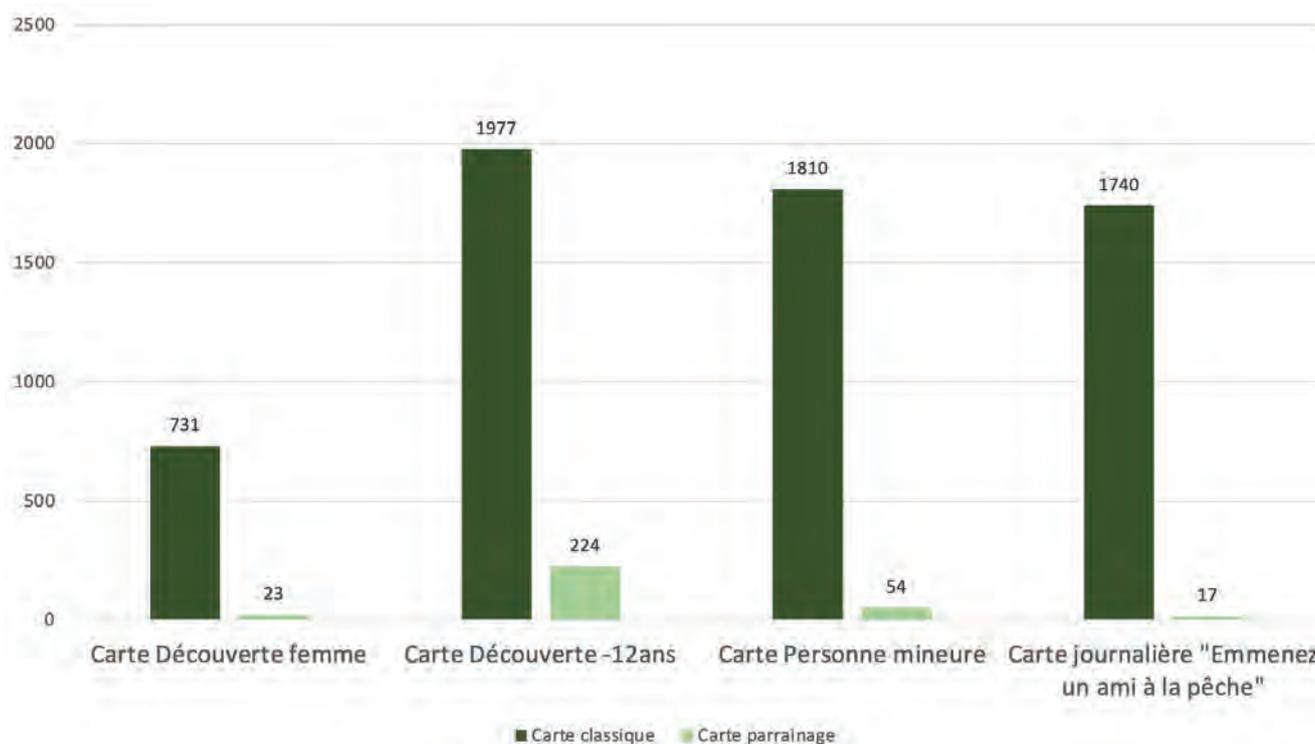


Figure 9 : ventes de cartes « parrainage » par rapport aux cartes classiques en 2021

• Carte estivale

Les consommateurs de cartes de pêche journalières peuvent correspondre à différents types de pratiquants, mais la majeure partie des consommateurs de ce type de produits sont des pêcheurs occasionnels ou débutants, qui profitent d'une logique d'opportunité, souvent lors de week-ends estivaux en famille ou entre amis.

Postulant que l'attractivité du loisir pêche passe par une accessibilité financière de la carte journalière et dans le cadre de la mise à jour du Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche, une expérimentation d'une carte de pêche journalière estivale à 10€ a été proposée aux AAPPMA par la Fédération.

23 AAPPMA sur 25 ont accepté de mettre en place ce type de produit, valable du 1^{er} juillet au 31 août 2021. Ainsi, 760 cartes estivales ont été vendues durant cette période.

• Aire de pêche partagée à Aingeray

Une aire de pêche aménagée a été réalisée sur les berges de la Moselle. Cette zone de pêche se veut adaptée aux personnes à mobilité réduite, tout en restant accessible à l'ensemble des pêcheurs. Cet aménagement est issu d'une volonté de l'AAPPMA « Pêche et Nature du Toulinois », locataire des baux de pêche sur ce secteur.

D'une longueur de 5 mètres, l'aire de pêche bénéficie d'une accessibilité optimale puisque les véhicules peuvent se garer à proximité immédiate.



• Dossiers règlementaires

Différents dossiers sont présentés tous les ans à la Direction Départementale des Territoires afin de faire évoluer la réglementation de la pêche en Meurthe-et-Moselle selon les demandes des AAPPMA ou de la Fédération.

Cela concerne la mise en place des parcours de pêche de la carpe de nuit, des parcours de graciation et des réserves de pêche, ainsi que les différentes modifications pouvant intervenir sur la réglementation générale (quotas, dates d'ouvertures, tailles légales de capture, etc.).

Ainsi, en 2021, les démarches ont été effectuées pour la mise en place, en 2022, de deux nouveaux parcours de pêche de la carpe de nuit (grand étang fédéral Boury, Meurthe à Rosières et Dombasle), d'un nouveau parcours de graciation (canal de la Marne au Rhin au port de Nancy) et de deux réserves de pêche sur le Trey et le Madon.

3. Animations

La crise sanitaire a empêché la réalisation d'un certain nombre d'interventions, notamment la tenue d'évènements comme la Journée Nationale de la Pêche ou la rencontre annuelle des Ateliers Pêche Nature. Les prestations ayant pu être réalisées malgré les contraintes et dans le respect des protocoles sanitaires sont présentées ci-après.

- **Projets longs sur l'Espace Naturel Sensible du Vallon de Bellefontaine**

Mises en place par le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle dans le cadre de sa politique de valorisation des Espaces Naturels Sensibles, ces animations de découverte de la biodiversité sont axées sur différentes thématiques. La Fédération répond conjointement avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Nancy-Champenoux et l'association la Compagnie des Ânes, au marché public mis en place pour l'occasion, afin de prendre en charge les animations de découverte des milieux aquatiques pour des scolaires sur le site du Vallon de Bellefontaine à Champigneulle.

En 2021, cinq classes ont été encadrées pour une découverte du vallon sur site, après une séance en classe pour échanger sur les poissons d'eau douce et de leurs milieux de vie.



- **Animation à destination du grand public sur le Vallon de Bellefontaine**

Une animation de découverte des milieux aquatiques de cet ENS a été mise en place le samedi 17 juillet. Cette animation a été l'occasion pour petits et grands de découvrir une biodiversité méconnue bien que présente, à proximité de leur lieu de vie.

• Conférence à la Maison de la Forêt

La Maison de la Forêt propose animations, rencontres et événements culturels au coeur du piémont vosgien. Le 18 juillet, la Fédération a présenté une conférence sur la thématique des impacts des barrages sur les milieux aquatiques, complétée par une présentation avec la Communauté de Communes de Vezouze en Piémont, suivies d'échanges constructifs et intéressants avec l'ensemble des personnes présentes.

• Initiation pêche

Un programme d'initiations à différentes technique a permis à pêcheurs et non pêcheurs de s'essayer au toc, à la mouche ou au leurre tout au long de l'année.



• Initiation à la pêche en famille à Liverdun

Deux séances d'initiation à la pêche en famille ont eu lieu sur le parcours labellisé de Liverdun. Au total, 30 participants se sont essayés à la pêche au coup sur la Moselle, avec les bénévoles de l'AAPPMA Pêche et Nature du Toulais et la Fédération.



• Stages pêche à Nancy

Dans le cadre des stages sportifs mis en place par la Ville de Nancy, la Fédération encadre des groupes de jeunes nancéiens en période estivale.

Un groupe de six est pris en charge deux heures par jour pendant cinq jours consécutifs. L'ensemble de ces séances permet d'appréhender d'une part les différentes espèces présentes, mais aussi différentes techniques de pêche. Les deux premières séances sont l'occasion de prendre en main une canne à pêche au coup avant d'aborder l'utilisation du moulinet pour les deux jours suivants. Lors de la dernière journée, la technique est laissée au libre choix des participants suivant leurs préférences.

Trois semaines de stage ont eu lieu en 2021.



• Pêche et découverte des poissons pour l'école de Favières

L'étang de Favières et l'AAPPMA les Hameçons de l'Aroffe ont reçu, avec l'aide de la Fédération, des élèves de l'école de Favières, le vendredi 18 juin. Au programme, découverte des poissons et partie de pêche, de quoi ravir tout le monde.

• Pêche en famille à Favières et Méréville

Dans le cadre du programme annuel d'animations fédérales, des séances d'initiation pêche en famille ont eu lieu au plan d'eau de Favières et sur l'étang de la Justice à Méréville.



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE

PÊCHE

**Fédération de Meurthe-et-Moselle
pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique**

50 rue du docteur Bernheim 54 000 NANCY
Tél : 03 83 56 27 44 - Mél : federation@peche-54.fr

www.peche-54.fr

Réalisation : FDAAPPMA 54

Directeur de publication : Daniel SINOT

**Rédaction : Tania KLEIN, Valérie MARQUIGNY, Amélie HUMBERT, Elsa HOKONIQUE,
Morgan FOLMER, François ROUILLON, Nicolas MEYNARD**

Conception graphique : Nicolas MEYNARD

**Crédits photographiques : L. MADELON - FNPF et FDAAPPMA 54, sauf mentions contraires.
Imprimé par nos soins en juin 2022**

